

La crise du sucre et la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say

Nous reproduisons ci-dessous un article de Thierry Pouch, économiste à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et membre du comité d'orientation stratégique d'Agriculture Stratégies¹. **Spécialiste de l'histoire de la pensée économique, il met en relation la crise actuelle du marché européen du sucre avec l'auteur de la « loi des débouchés ».** Quel point commun direz-vous ? Jean-Baptiste Say (1767-1832), industriel et économiste français avait pour frère Louis Say, fondateur d'une des composantes du groupe sucrier Béghin-Say dont les sucreries furent rachetées en 2002 par les planteurs de betteraves pour créer la coopérative Tereos.

La « loi des débouchés » ou « loi de Say » veut qu'une production supplémentaire créée d'elle-même ses débouchés, selon l'idée qu'une fois achevé le produit donne à son concepteur la possibilité d'acheter autre chose. Cette logique est à la base du discours des tenants de « l'économie de l'offre » qui contestent le recours aux leviers visant à stimuler la demande. **Selon la « loi de Say », il ne peut donc pas y avoir de crise de surproduction, ou alors seulement temporaire et limitée à un secteur particulier.** Cette vision a notamment été contestée par John Maynard Keynes, dans le contexte de la crise des années 1930, en mettant en avant le rôle de la monnaie qui permet la thésaurisation et peut conduire à anémier la demande effective.

Pour Thierry Pouch, « la situation actuelle du marché sucrier infirme – mais on n'a pas attendu la crise du sucre pour s'en convaincre – la Loi des débouchés de Say ». Autrement dit la fin du contrôle de l'offre sur le sucre européen n'aura pas engendré de demande additionnelle, et l'augmentation de la production européenne aura conduit l'offre à dépasser la demande, avec des répercussions fortes sur les prix internationaux. **Avec des marchés très instables où un petit différentiel entre la production et la consommation provoque de fortes fluctuations de prix, on ne se situe pas dans un contexte propice au développement d'activités et à la création de richesse.** Au contraire, l'instabilité des marchés agricoles laissés à eux-mêmes détruit de la valeur et a un coût pour l'ensemble de l'économie.

¹ https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/National/Lettre_Eco_Juin_394_APC_A_2019.pdf

C'est d'ailleurs pourquoi, comme nous l'avons montré dans une étude récente, mise à part l'Union européenne, tous les grands pays producteurs de sucre se protègent des fluctuations du prix international qui est, de fait, le prix à l'export du Brésil. Et même ce dernier, avec une politique flexible de la consommation d'éthanol, joue sur la demande pour rééquilibrer, dans une certaine mesure, le marché du sucre. **Aussi, plus de deux siècles après Jean-Baptiste Say, pouvoir jouer à la fois sur l'offre et sur la demande est devenu un horizon indépassable pour les politiques agricoles comme pour les politiques économiques en général.**

Frédéric Courleux

Sucre et économie : l'histoire en écho

La crise du marché sucrier a déjà été traitée dans un précédent numéro de la Lettre économique des Chambres d'agriculture de France. Surproduction chronique depuis quelques années, sortie des quotas sucriers en Europe, chute du prix, le tout occasionnant de belles turbulences chez les sucriers, le groupe Tereos étant particulièrement touché. Tereos, justement. L'un des plus grands groupes mondiaux du sucre, détient la marque bien connue par le consommateur, Béghin-Say.

La sucrerie Say, créée en 1812 à Nantes par Louis Say, fusionnera bien des décennies plus tard, en 1972, avec Béghin, entreprise issue de Thumeries sucreries fondée en 1821 par Joseph Coget et son gendre Antoine Béghin. Le groupe Béghin-Say était né, illustrant la vie des entreprises, fusionnant, s'absorbant, grandissant... pour parfois accéder au rang de grand groupe de taille internationale.

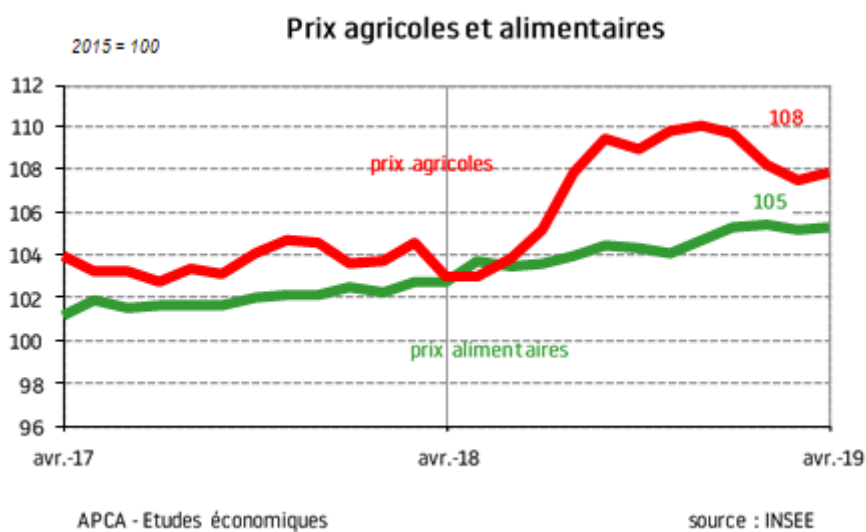
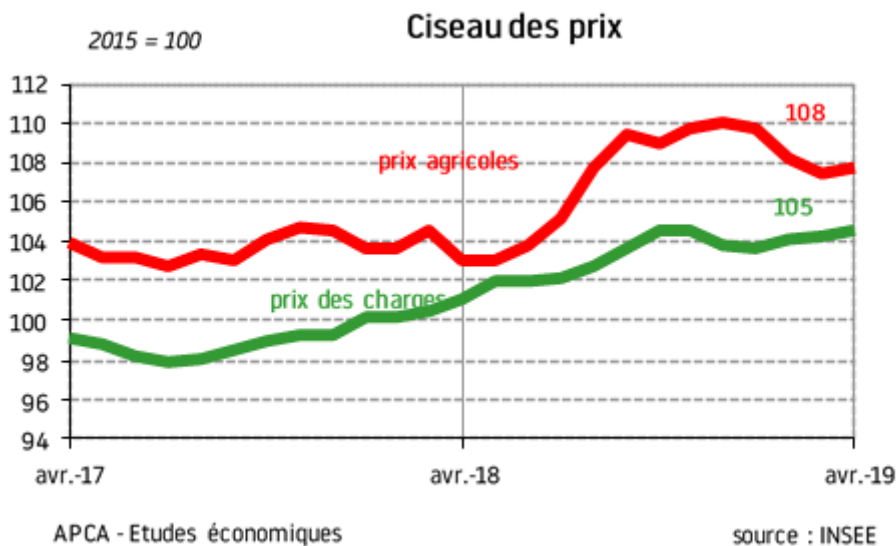
Il y a toutefois une originalité qui distingue Béghin-Say des autres groupes sucriers. Louis Say était le frère de l'illustre économiste, titulaire de la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers, avant d'occuper celle, la première de l'histoire de la discipline, d'économie politique au Collège de France. Il s'agit de Jean-Baptiste Say (1767-1832). Les apprentis économistes – d'hier, d'aujourd'hui voire de demain – se sont, du moins faut-il l'espérer, à un moment ou à un autre de leur cursus, penchés sur l'ouvrage de référence de J.-B. Say, le Traité d'économie politique, dont la première édition remonte à 1803. C'est dans cette œuvre que l'on trouve la fameuse Loi des débouchés de Say, consistant à montrer que toute offre crée sa propre demande et la porte à son niveau. Dit autrement, Say affirme que la surproduction est impossible, niant par la même occasion toute possibilité de crise sur un marché.

La situation actuelle du marché sucrier infirme – mais on n'a pas attendu la crise du sucre pour s'en convaincre – la Loi des débouchés de Say. En dépit d'une demande mondiale qui reste dynamique, l'offre est suffisamment abondante pour déséquilibrer le marché et plonger les planteurs et les transformateurs dans les affres d'une crise. Si, par surcroît, l'UE abroge le dispositif d'encadrement de l'offre, la divergence entre l'offre et la demande ne peut être niée.

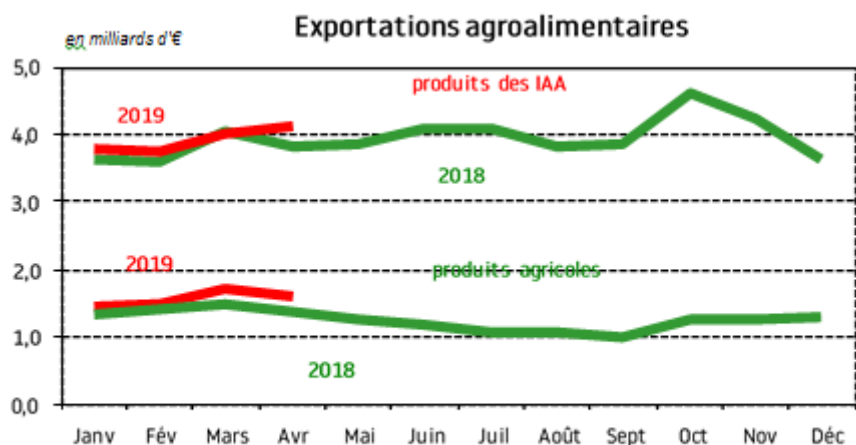
Par un curieux concours de circonstance dont l'histoire a le secret, l'esprit de Say plane au-dessus du groupe Tereos, et donc de Béghin-Say. À penser que la sortie des quotas sucriers offrirait l'opportunité de produire davantage, sachant que la demande se porterait au niveau de ce surcroît d'offre, a constitué une grave erreur d'appréciation du fonctionnement réel des marchés agricoles. Qu'elle émane notamment d'un groupe comme Béghin-Say montre à quel point est forte la croyance

en la Loi des débouchés produite par le frère du fondateur de ce groupe. À moins que, oubliée par ses nombreux successeurs, elle resurgisse sous la forme d'un inconscient économique.

Les croyances ont la vie dure. Les crises aussi. Aux économistes et aux entrepreneurs de faire un pas pour échanger leurs visions de l'activité économique.

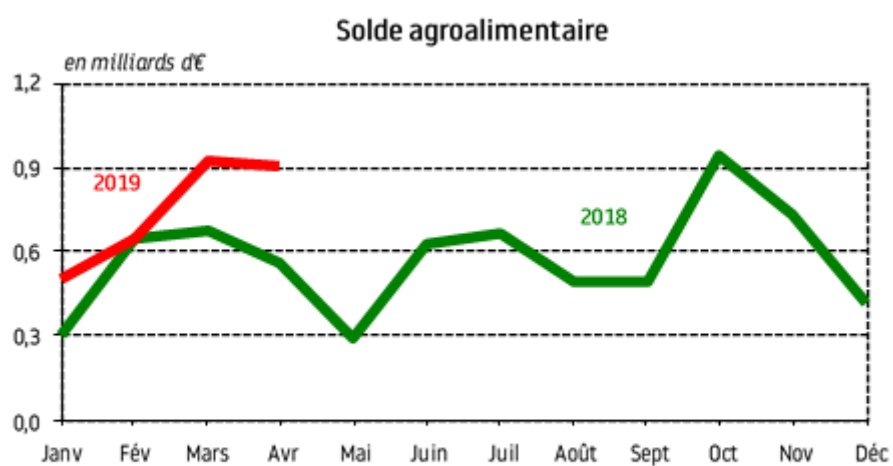


(Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,1%	2,5%	4,1%
prix agricoles	0,3%	4,7%	3,8%
prix des charges	0,2%	3,4%	5,4%
inflation	0,3%	1,3%	2,9%



APCA - Etudes économiques

source : Douanes



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'	En avril	Cumul 4 mois
2019	0,905	2,973
2018	0,556	2.178